



DIRECCTE Auvergne

Pôle emploi Auvergne

DEMANDEURS D'EMPLOI INSCRITS ET OFFRES COLLECTÉES PAR PÔLE EMPLOI EN AUVERGNE EN AOÛT 2015

La plupart des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi sont tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi : certains sont sans emploi (catégorie A), d'autres exercent une activité réduite courte, d'au plus 78 heures au cours du mois (catégorie B), ou une activité réduite longue, de plus de 78 heures au cours du mois (catégorie C). Par ailleurs, certaines personnes inscrites à Pôle emploi ne sont pas tenues de faire des actes positifs de recherche d'emploi : elles sont soit sans emploi et non immédiatement disponibles (catégorie D), soit pourvues d'un emploi (catégorie E).

Demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A (demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi et sans emploi)

Fin août 2015, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégorie A s'établit à 65 045 en Auvergne. Ce nombre progresse de +0,9 % par rapport à juillet 2015 (soit +591). Sur un an, il augmente de +4,5 %.

En France métropolitaine, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A augmente de + 0,6 en août 2015 (+ 4,6 % sur un an).

En Auvergne, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A progresse, en août 2015, de +1,2 % pour les hommes (+4,9 % sur un an) et de +0,6% pour les femmes (+4,0 % sur un an). Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A et âgés de moins de 25 ans progresse de +0,3 % en août (+3,2 % sur un an). Le nombre de ceux âgés de 25 à 49 ans progresse de +0,6 % (+3,4 % sur un an) et le nombre de ceux de 50 ans et plus augmente de +2,0 % (+7,7 % sur un an).

S'agissant de la catégorie A, selon le département, le nombre de demandeurs d'emploi varie en août 2015 par rapport à juillet entre +0,8 % et +1,1 % : Allier (+1,1 %), Cantal (+1,1 %), Haute-Loire (+0,9 %), Puy-de-Dôme (+0,8 %).

Avertissement :

Les données présentées concernent les demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi.

La notion de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi est une notion différente de celle de chômeurs au sens du Bureau international du travail (BIT) : certains demandeurs d'emploi ne sont pas chômeurs au sens du BIT et certains chômeurs au sens du BIT ne sont pas inscrits à Pôle emploi.

Au-delà des évolutions du marché du travail, différents facteurs peuvent affecter les données relatives aux demandeurs d'emploi : modifications du suivi et de l'accompagnement des demandeurs d'emploi, comportements d'inscription des demandeurs d'emploi, mise en place du RSA (1^{er} juin 2009)... L'ensemble des définitions figure dans les encadrés 1 et 2, pages 9 à 11 de la publication.

Demandeurs d'emploi inscrits en catégories A, B, C (demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ou exerçant une activité réduite)

En Auvergne, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégories A, B, C s'établit à 104 166, fin août 2015. Ce nombre diminue de -0,3% en août (soit -265). Sur un an, il croît de +6,2 %.

En France métropolitaine, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégories A, B, C augmente de +0,2 % par rapport à fin août 2015 (+ 6,7 % sur un an).

Parmi l'ensemble des demandeurs d'emploi inscrits en catégories A, B, C, en Auvergne, le nombre d'hommes diminue de -0,2 % en août 2015 (+6,2 % sur un an) et le nombre de femmes de -0,3 % (+6,3 % sur un an). Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégories A, B, C et âgés de moins de 25 ans diminue de -1,2 % en août (+4,9 % sur un an). Le nombre de ceux âgés de 25 à 49 ans diminue de -0,6 % (+5,6 % sur un an) et le nombre de ceux de 50 ans et plus augmente de +1,2 % (+8,7 % sur un an).

S'agissant des catégories A, B, C, selon le département, le nombre de demandeurs d'emploi varie en août 2015 par rapport à juillet entre -0,6 % et 0,2 % : Allier (+0,1 %), Cantal (+0,2 %), Haute-Loire (-0,6 %), Puy-de-Dôme (-0,4 %).

En Auvergne, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégories A, B, C depuis 1 an ou plus augmente de +0,2 % en août 2015 (+8,3 % sur un an). Le nombre d'inscrits depuis moins d'un an diminue de -0,7 % (+4,4 % sur un an).

Les entrées et sorties de Pôle emploi

En Auvergne, les entrées à Pôle Emploi en catégories A, B, C diminuent, au cours des trois derniers mois, de -6,0 % par rapport aux trois mois précédents. Les entrées sont en baisse pour les fins de contrats à durée déterminée (-5,5 %), les autres licenciements (-7,4 %), les démissions (-6,9 %), les premières entrées (-32,2 %), les reprises d'activité (-10,9 %) et les autres motifs (-0,9 %). En revanche, elles sont en hausse pour les licenciements économiques (+3,2 %) et les fins de mission d'intérim (+0,1%)

Les sorties de catégories A, B, C, en Auvergne, progressent de +7,5 % au cours des trois derniers mois par rapport aux trois mois précédents. Les sorties sont en hausse pour les reprises d'emploi déclarées (+29,0 %) et les cessations d'inscription pour défaut d'actualisation (+15,1 %). Les sorties pour entrées en stage (-15,5 %) radiations administratives (-14,6 %), arrêts de recherche (-3,3 %) et autres cas (-6,0 %) baissent.

Les offres collectées par Pôle emploi

Les offres d'emploi collectées par Pôle emploi augmentent en Auvergne, au cours des trois derniers mois, de +9,7 % par rapport aux trois mois précédents tant pour les offres d'emploi durable (six mois ou plus, +14,4 %) que pour les offres d'emploi non durable (moins de six mois +5,5 %).

Demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA

En Auvergne, fin août 2015, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A et ayant un droit payable au Revenu de solidarité active (RSA) est de 14 336 (soit 21,7 % des demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A, données brutes), en hausse de +10,2 % sur un an.

Fin août 2015, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégories A, B, C et ayant un droit payable au RSA est de 18 259 (soit 17,6 % des demandeurs d'emploi inscrits en catégories A, B, C, données brutes), en hausse +10,4 % sur un an.

Les entrées à Pôle emploi en catégories A, B, C des bénéficiaires ayant un droit payable au RSA sont de 1 514 en août (soit 16,7 % des entrées en catégories A, B, C, données brutes), en hausse de +9,6 % sur un an. Les sorties de Pôle emploi en catégories A, B, C des bénéficiaires ayant un droit payable au RSA sont de 1 504 en août (soit 19,6 % des sorties en catégories A, B, C, données brutes), en hausse de +12,7 % sur un an.

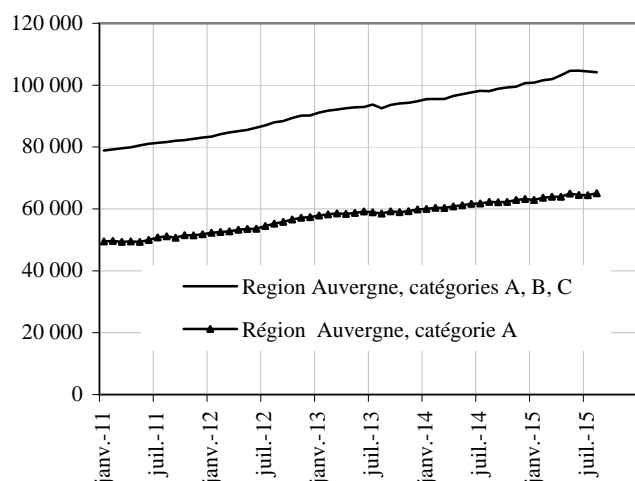
La publication « Demandeurs d'emploi inscrits et offres collectées par Pôle emploi en Auvergne en septembre 2015 » paraîtra le 26 octobre 2015 à 18 heures.

DIRECCTE Auvergne

Pôle emploi Auvergne

DEMANDEURS D'EMPLOI INSCRITS ET OFFRES COLLECTÉES PAR PÔLE EMPLOI EN AUVERGNE EN AOÛT 2015

Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi Catégories A et A, B, C (cvs)



Fin août 2015, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégorie A s'établit à 65 045 en Auvergne. Ce nombre progresse de +0,9 % par rapport à juillet 2015 (soit +591). Sur un an, il augmente de +4,5 %.

En France métropolitaine, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A augmente de 0,6 % en août 2015 (4,6 % sur un an).

En Auvergne, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégories A, B, C s'établit à 104 166, fin août 2015. Ce nombre diminue de -0,3% en août (soit -265). Sur un an, il croît de +6,2 %.

En France métropolitaine, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégories A, B, C augmente de 0,2 % par rapport à fin juillet 2015 (6,7 % sur un an).

Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi

Données CVS	Effectifs et %		Août 2015	Variation sur un mois	Variation sur un an
	Août 2014	Juillet 2015			
Auvergne					
Catégorie A (actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi)	62 260	64 454	65 045	0,9	4,5
Catégorie B, C (actes positifs de recherche d'emploi, en activité réduite)	35 820	39 977	39 121	-2,1	9,2
Catégories A, B, C (actes positifs de recherche d'emploi)	98 080	104 431	104 166	-0,3	6,2
Catégorie D (sans actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi)	5 699	5 712	5 752	0,7	0,9
Catégorie E (sans actes positifs de recherche d'emploi, en emploi)	7 717	8 133	8 213	1,0	6,4
Catégories A, B, C, D, E (ensemble)	111 496	118 276	118 131	-0,1	6,0

Pour mémoire :

France métropolitaine

Catégorie A (actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi)	3 415,0	3 551,6	3 571,6	0,6	4,6
Catégorie B, C (actes positifs de recherche d'emploi, en activité réduite)	1 665,7	1 860,9	1 849,3	-0,6	11,0
Catégories A, B, C (actes positifs de recherche d'emploi)	5 080,7	5 412,5	5 420,9	0,2	6,7
Catégorie D (sans actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi)	271,9	279,8	289,8	3,6	6,6
Catégorie E (sans actes positifs de recherche d'emploi, en emploi)	394,0	403,5	405,6	0,5	2,9
Catégories A, B, C, D, E (ensemble)	5 746,6	6 095,8	6 116,3	0,3	6,4

Sources : STMT - Pôle emploi, Dares. Cvs : Direccte Auvergne, Pôle emploi Auvergne

Les données concernent les demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi.

La notion de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi est une notion différente de celle de chômeurs au sens du Bureau international du travail (BIT) : certains demandeurs d'emploi ne sont pas chômeurs au sens du BIT et inversement certains chômeurs ne sont pas inscrits à Pôle emploi.

Au-delà des évolutions du marché du travail, différents facteurs peuvent affecter les données relatives aux demandeurs d'emploi : modification du suivi et de l'accompagnement des demandeurs d'emploi, comportement d'inscription des demandeurs d'emploi, mise en place du RSA (1^{er} juin 2009)... L'ensemble des définitions figurent dans les encadrés 1 et 2, pages 9 à 11.

Avertissement : Chaque mois, les demandeurs d'emploi doivent actualiser leur situation pour rester inscrits à Pôle emploi ; 5 jours avant la clôture de cette campagne d'actualisation, un message de relance est envoyé aux demandeurs d'emploi qui ne l'ont pas encore fait.

Au mois de mai 2015, constatant que le nombre de demandeurs d'emploi ayant actualisé leur situation à la suite de la relance habituelle était sensiblement plus faible que d'ordinaire, Pôle emploi a procédé à deux relances supplémentaires.

Ces particularités de la période d'actualisation de mai 2015 ont eu, ce mois-ci, un impact à la baisse sur le nombre de sorties de catégories A, B, C pour défaut d'actualisation et, par conséquent, à la hausse sur le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A, B, C.

1- DEMANDEURS D'EMPLOI PAR DEPARTEMENT

S'agissant de la catégorie A, selon le département, le nombre de demandeurs d'emploi varie en août 2015 par rapport à juillet entre +0,8 % et +1,1 % : Allier (+1,1 %), Cantal (+1,1 %), Haute-Loire (+0,9 %), Puy-de-Dôme (+0,8 %).

S'agissant des catégories A, B, C, selon le département, le nombre de demandeurs d'emploi varie en août 2015 par rapport à juillet entre -0,6 % et +0,2 % : Allier (+0,1 %), Cantal (+0,2 %), Haute-Loire (-0,6 %), Puy-de-Dôme (-0,4 %).

Demandeurs inscrits en fin de mois à Pôle emploi en Auvergne (catégorie A)

<i>Données CVS</i>				<i>Effectifs et %</i>	
	Août 2014	Juillet 2015	Août 2015	Variation sur un mois	Variation sur un an
Allier	17 535	18 071	18 276	1,1	4,2
Cantal	4 821	5 016	5 070	1,1	5,2
Haute-Loire	9 779	9 882	9 971	0,9	2,0
Puy-de-Dôme	30 125	31 485	31 728	0,8	5,3
Ensemble	62 260	64 454	65 045	0,9	4,5

Sources : STMT - Pôle emploi, Dares. Cvs : Direccte Auvergne, Pôle emploi Auvergne

Demandeurs inscrits en fin de mois à Pôle emploi en Auvergne (catégories A, B, C)

<i>Données CVS</i>				<i>Effectifs et %</i>	
	Août 2014	Juillet 2015	Août 2015	Variation sur un mois	Variation sur un an
Allier	26 596	28 148	28 176	0,1	5,9
Cantal	7 966	8 376	8 393	0,2	5,4
Haute-Loire	16 052	16 885	16 789	-0,6	4,6
Puy-de-Dôme	47 466	51 022	50 808	-0,4	7,0
Ensemble	98 080	104 431	104 166	-0,3	6,2

Sources : STMT - Pôle emploi, Dares. Cvs : Direccte Auvergne, Pôle emploi Auvergne

2.a - DEMANDEURS D'EMPLOI PAR SEXE ET TRANCHE D'ÂGE

Catégorie A

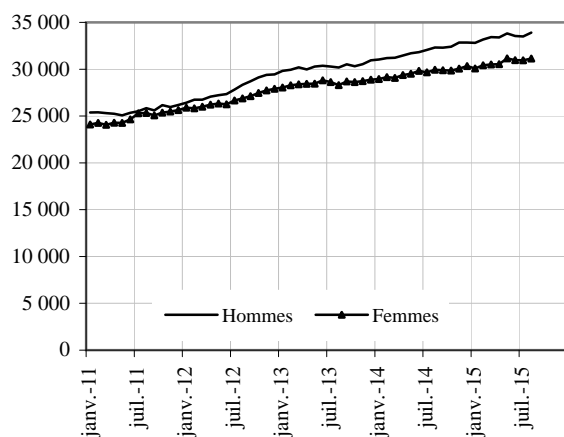
En Auvergne, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A progresse, en août 2015, de +1,2 % pour les hommes (+4,9 % sur un an) et de +0,6 % pour les femmes (+4,0 % sur un an). Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A et âgés de moins de 25 ans progresse de +0,3 % en août (+3,2 % sur un an). Le nombre de ceux âgés de 25 à 49 ans progresse de +0,6 % (+3,4 % sur un an) et le nombre de ceux de 50 ans et plus augmente de +2,0 % (+7,7 % sur un an).

Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi (catégorie A)

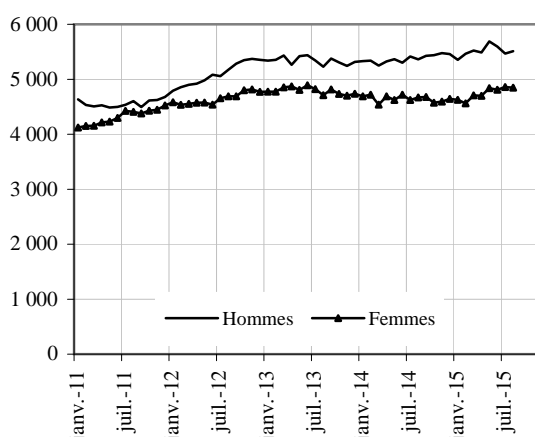
Données CVS			<i>Effectifs et %</i>		
	Août 2014	Juillet 2015	Août 2015	Variation sur un mois	Variation sur un an
Auvergne					
Hommes	32 320	33 498	33 908	1,2	4,9
Femmes	29 940	30 956	31 137	0,6	4,0
Moins de 25 ans					
Entre 25 et 49 ans	10 031	10 327	10 357	0,3	3,2
50 ans et plus	36 268	37 282	37 500	0,6	3,4
Hommes de moins de 25 ans	5 361	5 467	5 511	0,8	2,8
Hommes de 25 à 49 ans	18 741	19 315	19 526	1,1	4,2
Hommes de 50 ans et plus	8 218	8 716	8 871	1,8	7,9
Femmes de moins de 25 ans	4 670	4 860	4 846	-0,3	3,8
Femmes de 25 à 49 ans	17 527	17 967	17 974	0,0	2,6
Femmes de 50 ans et plus	7 743	8 129	8 317	2,3	7,4
Ensemble de la catégorie A	62 260	64 454	65 045	0,9	4,5

Sources : STMT - Pôle emploi, Dares. Cvs : Direccte Auvergne, Pôle emploi Auvergne

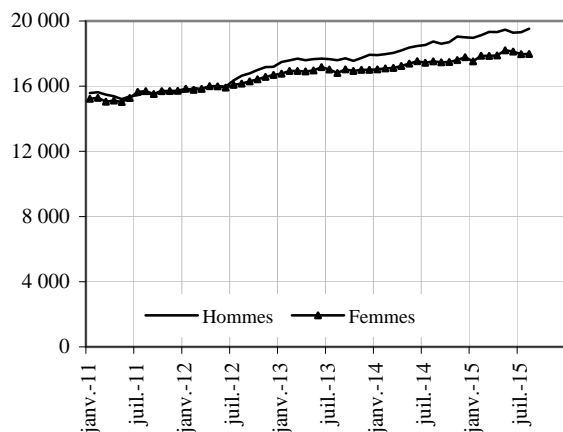
Par sexe (cvs)



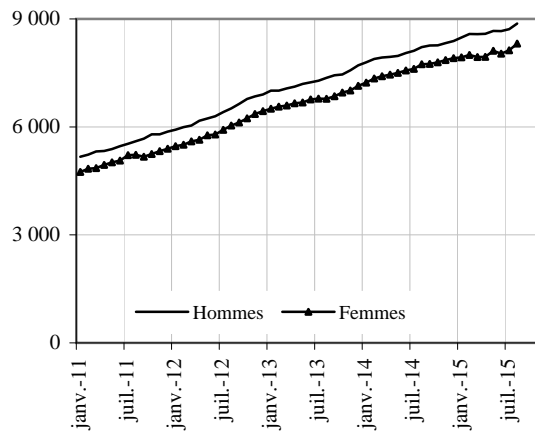
Moins de 25 ans (cvs)



Entre 25 et 49 ans (cvs)



50 ans et plus (cvs)



2.b - DEMANDEURS D'EMPLOI PAR SEXE ET TRANCHE D'ÂGE

Catégories A, B, C

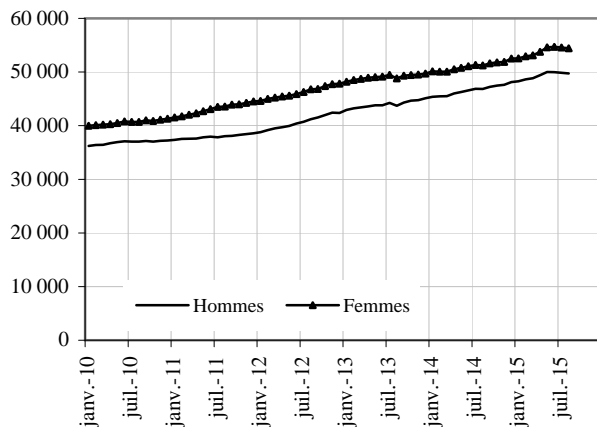
Parmi l'ensemble des demandeurs d'emploi inscrits en catégories A, B, C, en Auvergne, le nombre d'hommes diminue de -0,2 % en août 2015 (+6,2 % sur un an) et le nombre de femmes de -0,3 % (+6,3 % sur un an). Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégories A, B, C et âgés de moins de 25 ans diminue de -1,2 % en août (+4,9 % sur un an). Le nombre de ceux âgés de 25 à 49 ans diminue de -0,6 % (+5,6 % sur un an) et le nombre de ceux de 50 ans et plus augmente de +1,2 % (+8,7 % sur un an).

Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi (catégories A,B, C)

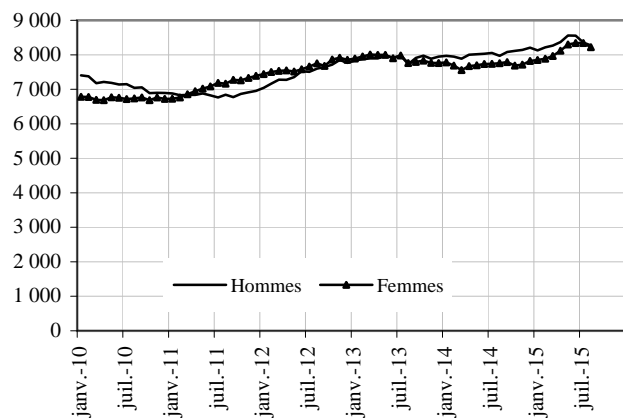
<i>Données CVS</i>	Août 2014	Juillet 2015	Août 2015	Variation sur un mois	Variation sur un an
Auvergne					
Hommes	46 849	49 848	49 732	-0,2	6,2
Femmes	51 231	54 583	54 434	-0,3	6,3
Moins de 25 ans	15 724	16 697	16 491	-1,2	4,9
Entre 25 et 49 ans	59 013	62 644	62 292	-0,6	5,6
50 ans et plus	23 343	25 090	25 383	1,2	8,7
Hommes de moins de 25 ans	7 969	8 354	8 271	-1,0	3,8
Hommes de 25 à 49 ans	28 317	30 085	29 961	-0,4	5,8
Hommes de 50 ans et plus	10 563	11 409	11 500	0,8	8,9
Femmes de moins de 25 ans	7 755	8 343	8 220	-1,5	6,0
Femmes de 25 à 49 ans	30 696	32 559	32 331	-0,7	5,3
Femmes de 50 ans et plus	12 780	13 681	13 883	1,5	8,6
Ensemble des catégories A, B, C	98 080	104 431	104 166	-0,3	6,2

Sources : STMT - Pôle emploi, Dares. Cvs : Direccte Auvergne, Pôle emploi Auvergne

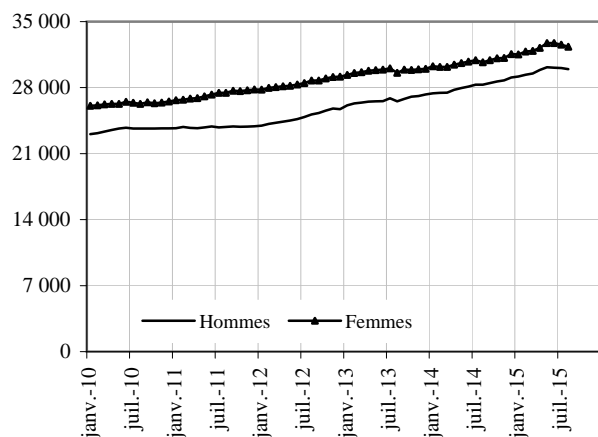
Par sexe (cvs)



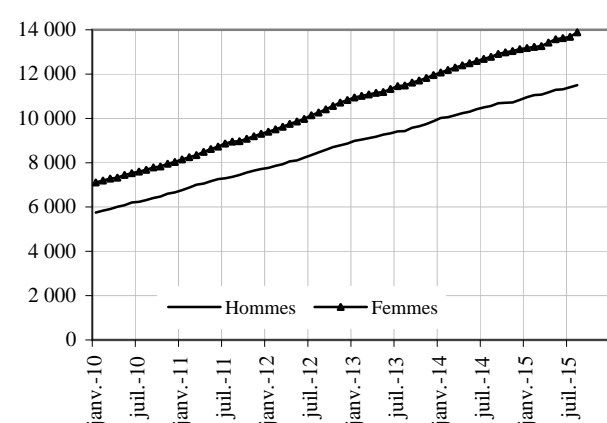
Moins de 25 ans (cvs)



Entre 25 et 49 ans (cvs)



50 ans et plus (cvs)



3 - ANCIENNETÉ D'INSCRIPTION SUR LES LISTES DES DEMANDEURS D'EMPLOI

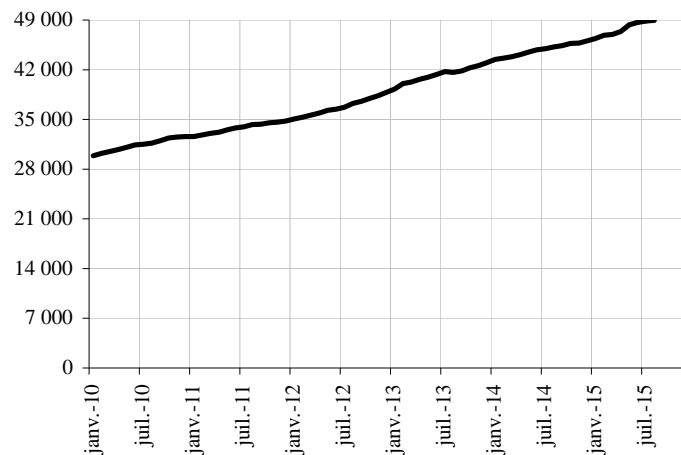
En Auvergne, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégories A, B, C depuis 1 an ou plus augmente de +0,2 % en août 2015 (+8,3 % sur un an). Le nombre d'inscrits depuis moins d'un an diminue de -0,7 % (+4,4 % sur un an).

Ancienneté d'inscription sur les listes des demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi (catégories A, B, C)

Données CVS	Effectifs et %				
	Août 2014	Juillet 2015	Août 2015	Variation sur un mois	Variation sur un an
Auvergne					
- Moins de 1 an	52 869	55 574	55 210	-0,7	4,4
- 1 an ou plus	45 211	48 857	48 956	0,2	8,3
Part des demandeurs d'emploi inscrits depuis un an ou plus (%)	46,1	46,8	47,0	+ 0,2 pt	+ 0,9 pt
<i>Pour mémoire :</i>					
France métropolitaine (CVS-CJO)					
Part des demandeurs d'emploi inscrits depuis un an ou plus (%)	42,8	44,2	44,4	+ 0,2 pt	+ 1,6 pt

Sources : STMT - Pôle emploi, Dares. Cvs : Direccte Auvergne, Pôle emploi Auvergne

Demandeurs d'emploi inscrits depuis plus un an ou plus (données CVS)



4 - FLUX D'ENTRÉES ET DE SORTIES PAR MOTIF

En Auvergne, les entrées à Pôle Emploi en catégories A, B, C diminuent, au cours des trois derniers mois, de -6,0 % par rapport aux trois mois précédents. Les entrées sont en baisse pour les fins de contrats à durée déterminée (-5,5 %), les autres licenciements (-7,4 %), les démissions (-6,9 %), les premières entrées (-32,2 %), les reprises d'activité (-10,9 %) et les autres motifs (-0,9 %). En revanche, elles sont en hausse pour les licenciements économiques (+3,2 %) et les fins de mission d'intérim (+0,1 %)

Les sorties de catégories A, B, C, en Auvergne, progressent de +7,5 % au cours des trois derniers mois par rapport aux trois mois précédents. Les sorties sont en hausse pour les reprises d'emploi déclarées (+29,0 %) et les cessations d'inscription pour défaut d'actualisation (+15,1 %). Les sorties pour entrées en stage (-15,5 %), radiations administratives (-14,6 %), arrêts de recherche (-3,3 %) et autres cas (-6,0 %) baissent.

Entrées à Pôle emploi par motif (catégories A, B, C)

Données CVS	Effectifs et %					
	Août 2014	Juillet 2015	Août 2015	Répartition des motifs en %	Variation trimestrielle sur trois mois glissants (1)	Variation annuelle sur trois mois glissants (2)
Auvergne						
Fins de contrat à durée déterminée	2 199	1 934	2 189	24,8	-5,5	-4,5
Fins de mission d'intérim	371	396	409	4,6	0,1	4,6
Licenciements économiques (3)	191	216	214	2,4	3,2	-4,0
Autres licenciements	523	541	546	6,2	-7,4	2,5
Démissions	286	302	317	3,6	-6,9	7,6
Premières entrées	492	452	497	5,6	-32,2	-3,5
Reprises d'activité	804	849	821	9,3	-10,9	-4,2
Autres cas	3 451	3 871	3 839	43,5	-0,9	5,3
Ensemble	8 317	8 561	8 832	100,0	-6,0	1,0
<i>Pour mémoire :</i>						
France métropolitaine (CVS-CJO)	491,2	506,8	497,2		-1,3	0,0

Sources : STMT - Pôle emploi, Dares. Cvs : Direccte Auvergne, Pôle emploi Auvergne

Sorties de Pôle emploi par motif (catégories A, B, C)

Données CVS	Effectifs et %					
	Août 2014	Juillet 2015	Août 2015	Répartition des motifs en %	Variation trimestrielle sur trois mois glissants(1)	Variation annuelle sur trois mois glissants (2)
Auvergne						
Reprises d'emploi déclarées	1 758	1 947	1 916	21,0	29,0	16,5
Entrées en stage	805	1 005	1 274	14,0	-15,5	5,7
Arrêts de recherche (maternité, maladie, retraite)	678	655	763	8,4	-3,3	-0,7
Cessations d'inscription pour défaut d'actualisation	4 017	3 719	4 260	46,7	15,1	6,3
Radiations administratives	581	483	485	5,3	-14,6	-19,2
Autres cas	560	704	429	4,7	-6,0	-2,9
Ensemble	8 399	8 513	9 127	100,0	7,5	5,2
<i>Pour mémoire :</i>						
France métropolitaine (CVS-CJO)	483,5	489,9	486,8		8,9	3,8

Sources : STMT - Pôle emploi, Dares. Cvs : Direccte Auvergne, Pôle emploi Auvergne

- (1) : Evolution sur les trois derniers mois par rapport aux trois mois précédents
(2) : Evolution sur les trois derniers mois par rapport aux mêmes trois mois de l'année précédente
(3) : Y compris les entrées en catégories A, B C dont le motif renseigné est "fin de CSP".

5a - DEMANDEURS D'EMPLOI AYANT UN DROIT PAYABLE AU RSA

En Auvergne, fin août 2015, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A et ayant un droit payable au Revenu de solidarité active (RSA) est de 14 336 (soit 21,7 % des demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A, données brutes), en hausse de +10,2 % sur un an.

Fin août 2015, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégories A, B, C et ayant un droit payable au RSA est de 18 259 (soit 17,6 % des demandeurs d'emploi inscrits en catégories A, B, C, données brutes), en hausse +10,4 % sur un an.

Les entrées à Pôle emploi en catégories A, B, C des bénéficiaires ayant un droit payable au RSA sont de 1 514 en août (soit 16,7 % des entrées en catégories A, B, C, données brutes), en hausse de +9,6 % sur un an. Les sorties de Pôle emploi en catégories A, B, C des bénéficiaires ayant un droit payable au RSA sont de 1 504 en août (soit 19,6 % des sorties en catégories A, B, C, données brutes), en hausse de +12,7 % sur un an.

Demands d'emploi ayant un droit payable au RSA inscrits en fin de mois à Pôle emploi

Données brutes	Effectifs et %			
	Août 2014	Juillet 2015	Août 2015	Variation sur un an
Auvergne				
Catégorie A	13 013	14 071	14 336	10,2
Catégorie B	1 953	2 222	2 112	8,1
Catégorie C	1 569	2 001	1 811	15,4
Catégories A, B, C	16 535	18 294	18 259	10,4
Catégorie D	275	303	261	-5,1
Catégorie E	1 151	1 242	1 205	4,7
Catégories A, B, C, D, E	17 961	19 839	19 725	9,8
Part dans l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégorie A	20,6	22,8	21,7	+ 1,1 pt
Part dans l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégories A, B, C	16,9	17,8	17,6	+ 0,7 pt
<i>Pour mémoire :</i>				
France métropolitaine				
Part dans l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégorie A	19,8	21,6	20,5	+ 0,7 pt
Part dans l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégories A, B, C	16,8	17,5	17,1	+ 0,3 pt

Sources : STMT - Pôle emploi, Dares,

Demands d'emploi ayant un droit payable au RSA inscrits en fin de mois à Pôle emploi (composantes de RSA*)

Données brutes	Effectifs			
	Août 2014	Juillet 2015	Août 2015	Variation sur un an
Auvergne				
Demands d'emploi en catégorie A	13 013	14 071	14 336	10,2
RSA socle seul	10 060	11 042	11 043	9,8
RSA socle et activité	1 256	1 309	1 413	12,5
RSA activité seul	1 697	1 720	1 880	10,8
Demands d'emploi en catégories A, B, C	16 535	18 294	18 259	10,4
RSA socle seul	10 848	11 988	11 842	9,2
RSA socle et activité	2 300	2 556	2 608	13,4
RSA activité seul	3 387	3 750	3 809	12,5

Sources : STMT - Pôle emploi, Dares.

* cf. encadré 1 pour une définition des composantes

Entrées et sorties à Pôle emploi des demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA (catégories A, B, C)

Données brutes	Effectifs et %			
	Août 2014	Juillet 2015	Août 2015	Variation sur un an
Auvergne				
Entrées				
Entrées des demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA	1 381	1 700	1 514	9,6
Part dans l'ensemble des entrées	16,1	16,7	16,7	+ 0,6 pt
Sorties				
Sorties des demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA	1 334	1 721	1 504	12,7
Part dans l'ensemble des sorties	18,9	21,0	19,6	+ 0,7 pt

Sources : STMT - Pôle emploi, Dares.

Avertissement

Sont repérées ici les personnes ayant un droit payable au RSA i.e. les bénéficiaires (allocataires ou conjoints) d'une allocation au titre du RSA. Le nombre de bénéficiaires n'est pas directement comparable à celui des demandeurs d'emploi qui avaient des droits ouverts au RMI et à l'API avant juin 2009. En effet, ce dernier recouvrait également des personnes dont le droit était suspendu. Cf. encadré 1 « sources et définitions » pour plus d'informations à ce sujet.

6 - OFFRES D'EMPLOI COLLECTÉES PAR PÔLE EMPLOI

Les offres d'emploi collectées par Pôle emploi augmentent en Auvergne, au cours des trois derniers mois, de +9,7 % par rapport aux trois mois précédents tant pour les offres d'emploi durable (six mois ou plus, +14,4 %) que pour les offres d'emploi non durable (moins de six mois +5,5 %).

Offres d'emploi collectées par Pôle emploi

<i>Données cvs</i>	<i>Effectifs et %</i>				
	Août 2014	Juillet 2015	Août 2015	Variation trimestrielle sur trois mois glissants (1)	Variation annuelle sur trois mois glissants (2)
Auvergne					
- Emplois durables (6 mois ou plus)	1 767	2 039	2 117	14,4	11,2
- Emplois non durables (moins de 6 mois)	1 778	2 076	2 181	5,5	11,4
Ensemble	3 545	4 115	4 298	9,7	11,3
Pour mémoire :					
France métropolitaine (CVS-CJO)					
- Emplois durables (6 mois ou plus)	106,0	121,6	119,4	5,6	12,3
- Emplois non durables (moins de 6 mois)	112,7	107,8	99,0	-4,1	-5,9
Ensemble	218,7	229,4	218,4	0,8	3,0

Sources : STMT - Pôle emploi, Dares. Cvs : Direccte Auvergne, Pôle emploi Auvergne

(1) : Evolution sur les trois derniers mois par rapport aux trois mois précédents

(2) : Evolution sur les trois derniers mois par rapport aux mêmes trois mois de l'année précédente

Encadré 1 - Sources et définitions

Demands d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi

Catégories de demandeurs d'emploi

Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi sont regroupés en différentes catégories. Conformément aux recommandations du rapport du Cnis sur la définition d'indicateurs en matière d'emploi, de chômage, de sous-emploi et de précarité de l'emploi (septembre 2008), la Dares et Pôle emploi présentent à des fins d'analyse statistique les données sur les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en fonction des catégories suivantes :

- catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;
- catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ;
- catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. de plus de 78 heures au cours du mois) ;
- catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie...), sans emploi ;
- catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple : bénéficiaires de contrats aidés).

Dans les fichiers administratifs de Pôle emploi, huit catégories de demandeurs d'emploi sont utilisées (catégories 1 à 8). Ces catégories ont été définies par arrêté (arrêté du 5 février 1992 complété par l'arrêté du 5 mai 1995). Jusqu'au mois de février 2009, les publications étaient fondées sur ces catégories. Le tableau suivant présente la correspondance entre les catégories utilisées à des fins de publication statistique à partir de mars 2009 et les catégories administratives auxquelles Pôle emploi a recours dans sa gestion des demandeurs d'emploi :

Catégories statistiques	Catégories administratives
Catégorie A	Catégories 1, 2, 3 hors activité réduite
Catégorie B	Catégories 1, 2, 3 en activité réduite
Catégorie C	Catégories 6, 7, 8
Catégorie D	Catégorie 4
Catégorie E	Catégorie 5
Catégories A, B, C	Catégories 1, 2, 3, 6, 7, 8

La situation réelle au regard de l'emploi des demandeurs d'emploi peut, dans certains cas, ne pas correspondre à la catégorie dans laquelle ils sont enregistrés : si cette correspondance est contrôlée pour les demandeurs d'emploi indemnisés, il n'en est pas de même des demandeurs d'emploi non indemnisés.

Les entrées et les sorties des listes de Pôle emploi sont enregistrées pour l'ensemble A, B, C et non au niveau de chacune des catégories A, B ou C.

Ancienneté sur les listes de Pôle emploi

L'ancienneté d'inscription à la fin du mois m sur les listes d'un demandeur d'emploi inscrit à Pôle emploi mesure le nombre de jours qu'il a passé sur les listes (en catégories A, B, C). Cette notion se rapporte aux effectifs de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A, B, et C.

Du fait du mode d'enregistrement des entrées et des sorties, il n'est pas possible de calculer l'ancienneté en catégorie A (respectivement B ou C) ou la durée passée sans discontinuité dans la catégorie A (respectivement B ou C).

De manière conventionnelle, un demandeur d'emploi qui est resté inscrit plus de 12 mois sur les listes de Pôle emploi (i.e. son ancienneté sur les listes est supérieure à 1 an) peut être qualifié de demandeur d'emploi de longue durée. S'il est inscrit depuis plus de 24 mois, il est considéré comme étant demandeur d'emploi de très longue durée.

Motifs d'entrée et de sortie des listes de Pôle emploi pour les catégories A, B, C

Les flux d'entrée et de sortie des listes sont présentés suivant différents motifs.

Parmi les motifs d'entrée :

- les premières entrées correspondent aux cas où la demande d'emploi est enregistrée alors que la personne se présente pour la première fois sur le marché du travail, notamment lorsqu'elle vient d'achever ses études ou lorsqu'elle était auparavant inactive ;
- les autres cas recouvrent des situations ne correspondant à aucune autre ventilation, y compris les entrées pour rupture conventionnelle de CDI.

Parmi les motifs de sortie :

- les arrêts de recherche sont liés à une maladie, un congé de maternité, un accident du travail, un départ en retraite ou une dispense de recherche d'emploi ;
- les cessations d'inscription pour défaut d'actualisation correspondent aux cas où le demandeur d'emploi n'a pas actualisé sa déclaration de situation mensuelle ;
- le motif de reprise d'activité comprend à la fois le cas où le demandeur d'emploi cherche à reprendre une activité après une interruption d'au moins six mois et, depuis octobre 2005, les cas où l'entrée sur les listes de Pôle emploi a lieu suite à une sortie de stage ou à une fin de congé de maladie ou maternité ;

Encadré 1 - Sources et définitions (suite)

- les radiations administratives peuvent intervenir lorsque le demandeur d'emploi ne répond pas à une convocation, lorsqu'il fait une fausse déclaration ou lorsqu'il refuse une offre d'emploi (le motif d'offre raisonnable d'emploi a été ajouté en octobre 2008), une formation, une visite médicale, un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, un contrat aidé, une action d'insertion. La suspension qui en découle peut aller de 15 jours à 12 mois suivant la cause ;
- les autres cas recouvrent des situations ne correspondant à aucune autre ventilation.

Les motifs de sortie des listes de Pôle emploi sont mal connus dans les fichiers administratifs. En particulier, dans les statistiques publiées ici, les reprises d'emploi déclarées sous-estiment le nombre de reprises réelles d'emploi. En effet, chaque mois, de nombreux demandeurs d'emploi sortent des listes parce qu'ils n'ont pas actualisé leur situation mensuelle en fin de mois (ils sont alors enregistrés dans le motif « cessation d'inscription pour défaut d'actualisation ») ou à la suite d'une radiation administrative, par exemple pour non réponse à convocation. Or, une partie de ces demandeurs d'emploi a en fait retrouvé un emploi. L'enquête trimestrielle Sortants de Pôle emploi et de la Dares fournit une estimation de la part des sorties réelles pour reprise d'emploi.

Les offres d'emploi collectées à Pôle emploi

Pôle emploi collecte des offres d'emploi auprès des entreprises. Les offres collectées publiées ici sont classées suivant deux types :

- les offres d'emploi durable, pour des contrats de plus de six mois ;
- les offres d'emploi non durable, pour des contrats de moins d'un mois.

Les rapprochements entre les offres et les demandes d'emploi doivent être faits avec précaution dans la mesure où une partie des besoins de recrutement des entreprises ne donne pas lieu au dépôt d'une offre auprès de Pôle emploi et ce dans des proportions qui peuvent varier selon la qualification de l'emploi, le secteur d'activité ou la taille de l'entreprise.

Méthodologie de correction des variations saisonnières

La méthodologie adoptée pour corriger les séries publiées ici se décompose en deux étapes détaillées ci-après. Les estimations des coefficients de variations saisonnières sont réalisées sur la période allant de janvier 1996 à décembre 2012. Les coefficients saisonniers sont projetés sur l'ensemble de l'année 2013, de sorte que la campagne de traitement statistique des séries n'a lieu qu'une seule fois par an, au mois de février, quand toutes les données de l'année antérieure sont disponibles.

1^{ère} étape : correction des variations saisonnières

Les séries publiées ici sont marquées par des phénomènes récurrents, de type saisonniers, qui ne reflètent pas des mouvements de nature économique. Il est nécessaire d'en faire abstraction pour analyser les fluctuations purement conjoncturelles de ces séries : il faut raisonner sur des données corrigées des variations saisonnières (cvs).

Celles-ci permettent d'éliminer la composante saisonnière de chaque série pour ne garder que les composantes liées à la tendance (i.e. à l'évolution de long terme de la série), au cycle (i.e. aux fluctuations de court terme) et à certaines irrégularités (fluctuations résiduelles non périodiques). Pour les séries France et France Métropolitaine, la cvs est appliquée aux données préalablement corrigées des jours ouvrables.

2^{ème} étape : mise en cohérence des différentes ventilations

Les séries désaisonnalisées sont mises en cohérence, de sorte que la somme de séries désaisonnalisées soit égale à la série désaisonnalisée de la somme des séries brutes.

Demandeurs d'emploi ayant un droit payable au Revenu de solidarité active (RSA)

Le Revenu de solidarité active (RSA) est entré en vigueur le 1^{er} juin 2009 en France métropolitaine et sera généralisé au plus tard le 1^{er} janvier 2011 en Outre-mer. Il a pour objet « d'assurer à ses bénéficiaires des moyens convenables d'existence, afin de lutter contre la pauvreté, encourager l'exercice ou le retour à une activité professionnelle et aider à l'insertion sociale des bénéficiaires » (loi n°2008-1249 du 1^{er} décembre 2008). Il remplace le Revenu minimum d'insertion (RMI), l'Allocation de parent isolé (API) ainsi que les mécanismes d'intéressement liés à la reprise d'emploi.

Le RSA est une allocation destinée à porter les ressources du foyer au niveau d'un revenu garanti. Le revenu garanti est calculé pour chaque foyer en faisant la somme :

- d'un montant forfaitaire dont le niveau varie en fonction de la composition du foyer et du nombre d'enfants à charge et qui correspondait en juin 2009 au montant du RMI ou de l'API pour les parents isolés,
- de 62 % des revenus d'activité des membres du foyer, s'il y en a.

Un bénéficiaire du RSA est tenu « de rechercher un emploi, d'entreprendre les démarches nécessaires à la création de sa propre activité ou d'entreprendre les actions nécessaires à une meilleure insertion sociale ou professionnelle » s'il remplit les conditions suivantes (article L.262-28) :

- les ressources de son foyer sont inférieures à un certain montant forfaitaire, dont le niveau varie en fonction de la composition du foyer et du nombre d'enfants à charge (460,09 €/mois pour un célibataire sans enfant) ;
- il est sans emploi ou ne tire de l'exercice de son activité professionnelle que des revenus inférieurs à 500 € (décret n°2009-404 du 15 avril 2009).

Pour un bénéficiaire du RSA majoré (i.e. une personne isolée assumant la charge d'un ou de plusieurs enfants ou étant enceinte), il est tenu compte des sujétions particulières auxquelles celui-ci est contraint, notamment en matière de garde d'enfants.

Un bénéficiaire du RSA tenu aux obligations précisées ci-dessus est orienté par le Conseil général :

- de façon prioritaire, lorsqu'il est disponible pour occuper un emploi, soit vers Pôle emploi soit, si le département décide d'y recourir, vers un autre organisme participant au service public de l'emploi (mission locale, PLIE, organisme privé de placement...);
- vers les autorités ou organismes compétents en matière d'insertion sociale lorsque des difficultés (de logement ou de santé notamment) font temporairement obstacle à son engagement dans une démarche de recherche d'emploi.

Encadré 1 - Sources et définitions (fin)

À compter de juin 2010, sont repérés dans le système d'information statistique de Pôle emploi les demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA i.e. les bénéficiaires (allocataires ou conjoints) d'une allocation au titre du RSA. Entre juin 2009 et mai 2010, seuls étaient repérés dans les fichiers de Pôle emploi les demandeurs d'emploi ayant des droits ouverts au RSA i.e. les personnes ayant un droit payable au RSA, les personnes ayant un droit au RSA suspendu pendant 4 mois maximum (soit pour non respect des devoirs qui leur incombent, soit pour dépassement du seuil de ressources) ou celles dont la demande est en cours d'instruction. Parmi ces demandeurs d'emploi repérés comme ayant des droits ouverts au RSA, certains ne percevront pas le RSA.

Le nombre de demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA (resp. des droits ouverts) n'est pas comparable au nombre de demandeurs d'emploi qui avaient des droits ouverts au RMI ou à l'API avant juin 2009, car celui-ci recouvrait également des personnes dont le droit avait été suspendu (et pas les personnes dont le dossier était en cours d'instruction).

Quatre catégories d'indicateurs relatifs aux demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA sont publiées :

- les demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi et ayant un droit payable au RSA. Le droit au RSA de ces demandeurs d'emploi peut résulter du basculement automatique d'un droit au RMI ou à l'API existant en mai 2009, ou d'un nouveau droit après le 1^{er} juin 2009 ;
- les demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois ayant un droit payable au RSA selon la composante du RSA. Il existe trois composantes du RSA : le RSA socle seul, le RSA socle et activité, le RSA activité seul. Le RSA socle seul bénéficie aux foyers qui n'ont pas de revenu d'activité, il est égal à un montant forfaitaire. Le RSA socle et activité bénéficie aux foyers qui ont de faibles revenus d'activité et dont l'ensemble des ressources est inférieur au montant forfaitaire. Le RSA activité seul bénéficie aux foyers qui ont de faibles revenus d'activité et dont l'ensemble des ressources est supérieur au montant forfaitaire. Cette nouvelle composante élargit le champ des bénéficiaires ;
- les entrées à Pôle emploi de demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA. Certains de ces demandeurs d'emploi avaient un droit payable au RMI et à l'API en mai 2009 mais n'étaient pas inscrits à Pôle emploi à cette date. Les autres se sont ouverts un droit nouveau au RSA après le 1^{er} juin 2009 ;
- les sorties de Pôle emploi de demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA. Parmi eux, certains avaient déjà des droits ouverts au RMI et à l'API en mai 2009 alors que d'autres se sont ouverts un droit nouveau au RSA après le 1^{er} juin 2009.

Le dénombrement des demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA résulte d'un rapprochement entre les fichiers de Pôle emploi d'une part et ceux de la Cnaf et de la CCMSA d'autre part.

La mise en œuvre de la loi portant création du RSA à compter du 1^{er} juin 2009 est susceptible d'accroître sensiblement le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi et, parmi ceux-ci, la part de ceux qui bénéficient d'une prestation de solidarité (RMI ou API avant le 1^{er} juin 2009 ; RSA après le 1^{er} juin ainsi que RMI et API à titre transitoire pour certains bénéficiaires). En effet, l'obligation d'orientation vers le service public de l'emploi des bénéficiaires du RSA disponibles pour occuper un emploi devrait conduire une proportion plus importante qu'auparavant de bénéficiaires de prestations de solidarité à s'inscrire à Pôle emploi. Par ailleurs, l'ouverture du RSA à des personnes auparavant non éligibles au RMI ou à l'API (salariés à faibles revenus ne bénéficiant pas ou plus de mesures d'intéressement) pourrait conduire certains demandeurs d'emploi (notamment en activité réduite) à se voir ouvrir des droits nouveaux au RSA.

Encadré 2 - Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi : un concept différent du chômage au sens du BIT

La notion de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi est une notion différente de celle du chômage au sens du BIT : certains demandeurs d'emploi ne sont pas chômeurs au sens du BIT et inversement certains chômeurs au sens du BIT ne sont pas inscrits à Pôle Emploi.

Les données relatives aux demandeurs d'emploi sont issues des fichiers administratifs de gestion de Pôle emploi. La répartition entre les diverses catégories A, B, ou C s'effectue sur la base de règles juridiques portant notamment sur l'obligation de faire des actes positifs de recherche d'emploi et d'être immédiatement disponible. L'exercice d'une activité réduite est autorisé.

Pour mémoire, un chômeur au sens du BIT est une personne en âge de travailler (c'est-à-dire ayant 15 ans ou plus) qui : 1) n'a pas travaillé, ne serait-ce qu'une heure, au cours de la semaine de référence, 2) est disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours et 3) a cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en a trouvé un qui commence dans les trois mois. Seule une enquête statistique peut vérifier si ces critères sont remplis. En France, il s'agit de l'enquête Emploi de l'Insee.

Alors que le chômage au sens du BIT constitue un indicateur de référence pour l'analyse des évolutions du marché du travail, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi peut être affecté par d'autres facteurs : modifications du suivi et de l'accompagnement des demandeurs d'emploi, comportements d'inscription des demandeurs d'emploi, mise en place du RSA (1^{er} juin 2009)...

L'Insee publie chaque trimestre les indicateurs de référence pour le chômage au sens du BIT à partir des résultats trimestriels de son enquête Emploi pour la France métropolitaine. Les dernières estimations de l'Insee sont disponibles sur son site Internet, à l'adresse suivante : http://www.insee.fr/fr/indicateurs/indic_conj/donnees/doc_idconj_14.pdf.